

# RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION ACADÉMIQUE À L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU SÉNAT DE Mai 2021

## POUR DISCUSSION

### ASSURANCE DE LA QUALITÉ – EXAMEN CYCLIQUE DES PROGRAMMES DE 1<sup>er</sup> CYCLE EN PSYCHOLOGIE (baccalauréat ès arts avec concentration en psychologie et baccalauréat ès arts avec spécialisation en psychologie), À L'UNIVERSITÉ DE HEARST RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE, Mai 2021

Conformément au Processus d'assurance de la qualité de l'Université Laurentienne (PAQUL), ce rapport final d'évaluation présente la synthèse des différents documents reçus dont l'évaluation externe et la réponse des responsables du programme (approuvée par le Sénat de l'Université de Hearst), ainsi que leur plan d'action. Le rapport de l'évaluatrice externe conclue qu'en plus d'être pertinents, ces programmes de 1<sup>er</sup> cycle sont solides et complets. De plus, le rapport fait état des forces actuelles de ceux-ci, tout en soulevant quelques points pouvant être améliorés afin d'en rehausser la contribution. Suite à ce rapport, un plan de mise en œuvre a été proposé par l'équipe locale précisant les détails (responsables pour approuver les recommandations indiquées dans le rapport final d'évaluation et fournir les ressources nécessaires à ces recommandations, ainsi que les échéanciers pour rencontrer ces recommandations).

Quoiqu'il soit indiqué au point 5 de la section 4.1 – Révision cyclique d'un programme existant (Université de Hearst) : *Le vice-rectorat aux études à la Laurentienne, en consultation avec le vice-rectorat aux études à Hearst, nomme un comité d'examen, une seule personne a fait l'évaluation du programme, une examinatrice externe, Mme Mylène Lachance-Grzela, Ph.D. (Université de Moncton).*

Pour effectuer son évaluation, l'examinatrice externe a préalablement lu attentivement le rapport d'auto-évaluation préparé par le Vice-recteur de l'Université de Hearst et adopté par le Sénat de l'Université de Hearst en janvier 2019. Il est à noter que ce document de 37 pages présentait les données se rapportant aux années universitaires 2011–2012 à 2017–2018. L'examinatrice externe devait ensuite effectuer une visite de deux jours à l'Université de Hearst les 6 et 7 mars 2019. Compte tenu de mauvaises conditions météorologiques ayant entraîné l'annulation de ses vols, l'examinatrice externe a plutôt fait les rencontres via Zoom et des appels téléphoniques. Étant familière avec les installations de l'Université de Hearst, l'évaluatrice externe se sentait à l'aise de procéder, ne modifiant pas ainsi les dates initialement prévues. Elle a rencontré par Zoom les personnes suivantes : Luc Bussièrès, recteur, Sylvie Roy, registraire, Jean-Pierre Bergevin, Michel Fortin, Cristina Grabovschi et Pauline Lavoie, professeurs, ainsi qu'un groupe de quatre étudiants présentement inscrits aux programmes évalués et provenant des trois campus. Des communications téléphoniques ont également eu lieu avec des personnes diplômées des programmes évalués. L'évaluatrice externe a soumis son rapport le 11 avril 2019.

## SOMMAIRE DE L'EXAMEN CYCLIQUE DES PROGRAMMES DE 1<sup>er</sup> CYCLE

*NB : Certains passages des rapports du comité et du programme ont été utilisés en tout ou en partie.*

### A. Autoévaluation

L'autoévaluation souligne la mission et les buts pédagogiques des programmes :

Mission : À l'Université de Hearst, l'apprentissage expérientiel est au cœur de l'enseignement de la psychologie. Par le biais d'activités d'apprentissage variées et signifiantes qui allient dès la

première année la théorie et la pratique, les étudiantes et les étudiants sont exposés aux différentes perspectives de la psychologie dans le but de créer une ambiance intellectuelle propice à l'acquisition de compétences et à leur épanouissement professionnel, scientifique et personnel.

Les études en psychologie à l'Université de Hearst veulent aussi favoriser le développement personnel et professionnel ainsi que le sens civique et le goût de l'engagement communautaire chez les étudiantes et les étudiants afin qu'elles et ils soient en mesure de contribuer au développement d'organismes d'ici et d'ailleurs. Elles sont par ailleurs conçues pour faire de la clientèle des personnes soucieuses de l'éthique au travail, dotées d'un esprit d'analyse aussi capable de changement.

L'élaboration du programme prépare les étudiantes et les étudiants à trois trajectoires possibles, c'est-à-dire :

- L'intervention psychosociale (professionnelles et professionnels de la santé)
- L'éducation (préparation à la carrière d'enseignante et d'enseignant)
- Les études supérieures (maîtrise et/ou doctorat) en psychologie

Buts pédagogiques : Le processus d'évaluation des programmes a le mérite d'inciter les établissements à s'engager dans un exercice plus formel de planification des programmes. Cette démarche favorise les discussions entre la direction et les professeures et professeurs et permet une réflexion d'abord sur la mission et les objectifs généraux des différentes disciplines, mais aussi sur plusieurs autres aspects importants : le choix des cours offerts, les objectifs pédagogiques, les résultats attendus de chacun des cours et les façons de mesurer le degré d'atteinte de ces résultats par les étudiantes et les étudiants.

En plus des résultats liés expressément à l'acquisition de connaissances, l'Université de Hearst souhaite développer et inclure des modèles permettant à la fois l'acquisition et l'évaluation de compétences transversales. Pour ce faire, l'équipe s'inspire à la fois des compétences établies par le MESFP, ainsi que des travaux développés par l'équipe de Micheal Fullan concernant le *Deep Learning*.

L'Université de Hearst offre deux programmes de psychologie à ses campus de Hearst, de Kapuskasing et de Timmins, soit le baccalauréat ès arts avec spécialisation en psychologie et le baccalauréat ès arts avec concentration en psychologie. C'est une cinquantaine d'étudiantes et étudiants en moyenne qui sont inscrits dans ces programmes annuellement. Il y a environ dix-sept nouvelles inscriptions par année. En moyenne, une douzaine de diplômes sont décernés annuellement. Le tableau qui suit présente la répartition des inscriptions par année pour le programme de baccalauréat ès arts en psychologie et le nombre de diplômes décernés annuellement entre les années universitaires 2011–2012 et 2017–2018.

**Tableau 1**

Inscriptions, par année du programme, et diplômes décernés en psychologie, par année scolaire, de 2011-2012 à 2017-2018

Année	Nombre de personnes inscrites dans la discipline					Nombre de diplômes décernés
	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	
2011-2012	65	21	23	12	9	11
2012-2013	63	19	18	19	7	11
2013-2014	45	15	11	16	3	14
2014-2015	44	14	17	11	2	13
2015-2016	52	21	14	11	6	8
2016-2017	51	12	17	14	8	12
2017-2018	53	14	13	18	8	18

Une légère baisse d’inscriptions peut être observée dans les dernières années, mais comme le fait remarquer l’évaluatrice externe, il est difficile de savoir pour l’instant s’il s’agit d’une baisse significative. Il se pourrait que ce soit en lien avec les changements faits à la réglementation de la pratique de la psychothérapie, qui a été resserrée en Ontario. En effet, l’Ordre des psychologues de l’Ontario exige maintenant une formation de niveau doctoral pour avoir accès au titre de psychologue.

## **B. Rapport de l’évaluatrice externe et réponses des responsables des programmes**

Le rapport de l’évaluatrice externe, qui fait 23 pages, souligne les forces du programme :

- ✓ La qualité de l’enseignement offert dans le programme de psychologie semble exemplaire. Le corps professoral est grandement apprécié.
- ✓ Les étudiantes et les étudiants ainsi que les diplômées parlent tous de la relation étroite qui s’établit avec le corps professoral comme étant la force principale du programme et de l’institution en général.
- ✓ Le baccalauréat ès arts avec concentration en psychologie et le baccalauréat ès arts avec spécialisation en psychologie rencontrent parfaitement la mission que s’est donnée l’Université de Hearst, une mission qui met l’accent sur l’accessibilité, la qualité, les interactions, le savoir et l’avancement de la société. L’université met en place divers moyens (ex. bourses, services de soutien) pour faciliter non seulement l’accès au programme de psychologie, mais aussi la réussite des étudiantes et étudiants.
- ✓ Le programme de psychologie offert à l’Université de Hearst est un motif de fierté qui apporte une contribution indéniable à la communauté du nord de l’Ontario.

Le rapport fait de nombreuses recommandations et sous-recommandations (**R**) qui ont fait l’objet d’une réponse des responsables du programme (**P**) composée de 49 « réactions » individuelles. Ce dernier document, intitulé « Évaluation et réactions – Programme de psychologie », a été approuvé par le Sénat

de l'Université de Hearst le 18 juin 2020.

Le sommaire qui suit s'appuie autant sur le rapport de l'évaluatrice externe que sur le sommaire raisonné présenté au Sénat de Hearst par les responsables du programme. En outre, les recommandations n'ayant pas été numérotées, il a semblé utile, voire indispensable, d'ajouter une numérotation pour faciliter la consultation du présent document.

Les responsables du programme ont jugé que la majorité des recommandations ne nécessite aucun suivi. Le COPA est d'accord avec cette position dans la grande majorité des cas. Les exceptions sont insérées dans le tableau récapitulatif présenté en fin du présent document. Les recommandations retenues et présentées dans le tableau récapitulatif sont soulignées.

**R1 Offrir des textes équivalents en français dans les cours.**

**P1** Dans la plupart des cas, les efforts existent déjà là où c'est possible. Suivi : Non.

**R2 Inciter les étudiantes qui en ont besoin à améliorer leurs capacités de communiquer en anglais.**

L'administration et le corps professoral font état de défis importants quant aux capacités en anglais de certain-e-s étudiantes, particulièrement celles et ceux de la population étudiante internationale. L'anglais étant la langue d'usage la plus fréquente pour les publications scientifiques, compléter un programme d'études en psychologie sans s'appuyer en partie sur la littérature disponible uniquement en anglais (ex. manuels des cours avancés en psychologie, articles scientifiques) limite grandement.

**P2** Ceci se fait déjà à travers le corps professoral, l'équipe d'appui à la clientèle étudiante et la réglementation universitaire. Suivi : Non.

**R3 Sensibiliser les étudiantes au nombre d'heures moyen à investir dans les travaux scolaires à l'extérieur de la salle de classe pendant un bloc donné pour assurer la réussite scolaire.**

**P3** Ceci se fait déjà à travers le corps professoral, l'équipe d'appui à la clientèle étudiante et la réglementation universitaire. Suivi : Non.

**R4 Réitérer l'importance pour les étudiantes d'être disponible pour le travail de groupe à l'extérieur de la salle de la classe.**

**P4** Ceci se fait déjà à travers le corps professoral, l'équipe d'appui à la clientèle étudiante et la réglementation universitaire. Suivi : Non.

**R5 Repenser la formation en recherche pour les étudiantes.**

**P5** Voir réponse à la Recommandation **R23**.

**R6 Repenser les programmes de psychologie pour les harmoniser avec les blocs et les réalités du 21e siècle.**

**P6** Voir réponse à la Recommandation **R23**.

**R7 Entreprendre des démarches auprès de l'Ordre des psychothérapeutes de l'Ontario en vue de développer davantage le volet professionnel.**

**P7** Voir réponse à la Recommandation **R30**.

**R8 Poursuivre les échanges en continuant les rencontres régulières entre professeures de psychologie pour discuter contenu et évaluation et ainsi éviter trop de recoupements.**

**P8** Ces rencontres existent déjà et doivent être maintenues. Suivi : Non.

**R9 Offrir le cours d'Introduction à la psychologie chaque année.**

Les cours d'Introduction à la psychologie, qui sont généralement préalables à la quasi-totalité des autres cours en psychologie, ne sont pas offerts tous les ans. Ces cours, particulièrement le tout premier, permettent de développer une compréhension globale de la discipline, d'évaluer son intérêt pour les divers champs de la psychologie et d'acquérir un vocabulaire de base essentiel. Certains étudiants qui n'ont pas eu la chance de les suivre en première année ont eu l'impression (1) de ne pas progresser autant qu'ils ne l'auraient souhaité au courant de leur deuxième année et (2) en suivant les cours d'Introduction en deuxième année, de faire un survol d'éléments déjà appris plus en profondeur.

**P9** Il est suggéré de rendre la deuxième partie du cours d'introduction à la psychologie non obligatoire et d'offrir la première partie à chaque année. Voir recommandation **R23**. Suivi : Oui.

**R10 Voir à l'embauche d'autres professeures. [Voir aussi R45.]**

**P10** Les besoins en dotation de personnel sont évalués à chaque année. Suite aux changements à venir, ils seront réévalués et si nécessaire, des mesures d'embauche seront prises. Suivi : Non.

**R11 Poursuivre le travail de collaboration en ayant plus régulièrement des rencontres entre professeures de la discipline.**

Profiter entre autres de la session du printemps pour préparer des activités pour l'année scolaire à venir, effectuer un retour sur l'année qui se termine et se pencher sur les améliorations à apporter.

**P11** Ces rencontres existent déjà et doivent être maintenues. Suivi : Non.

**R12 Repenser et retravailler l'espace de classe des 3 campus.**

**P12** L'institution a déjà plusieurs projets de mise à jour des installations servant à l'apprentissage. Suivi : Non.

**R13 Maintenir la participation des professeures aux activités de recrutement dans les écoles secondaires et ailleurs.**

**P13** Cette pratique existe déjà et sera maintenue (par ex. : experts sur demande). Suivi : Non.

**R14 Poursuivre le développement du partenariat entre le CLC et l'Université de Hearst particulièrement en terme de lieu de stage.**

**P14** Le partenariat existe déjà. Il sera amplifié dans les années à venir. Suivi : Non.

**R15 Poursuivre les démarches de collaboration avec l'Université St-Paul (Ottawa) quant à son programme de maîtrise en counselling.**

**P15** Une entente d'arrimage existe déjà. Suivi : Non.

**R16 Développer une entente de collaboration avec le programme de maîtrise de l'Université Laurentienne et de maîtrise de la faculté d'éducation en counseling de l'Université d'Ottawa.**

**P16** Tenter de négocier des ententes pour faciliter les passages vers des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> là où cela est souhaitable pour notre clientèle. Ces ententes seront explorées et développées d'ici 2025. Suivi : Oui.

**R17 Considérer les critères d'admission dans la réflexion concernant les changements à apporter au programme. L'ajout d'un cours de biologie comme critère d'admission aiderait à assurer une certaine compréhension de base des processus biologiques.**

La composante biologique est essentielle à la compréhension des comportements et des processus mentaux. Toutefois, le programme ne comporte actuellement aucun cours de biologie spécifiquement qui permette d'acquérir les fondements en biologie sur lesquels s'appuyer pour intégrer les connaissances et compétences plus avancées visées par les cours PSYC 2606 – Le cerveau et le comportement et PSYC 2617 – Neuropsychologie humaine. L'ajout d'un cours de biologie comme critère d'admission aiderait à assurer une certaine compréhension de base des processus biologiques.

**P17** Étant donné les objectifs du programme et l'effort mis quant à l'accès, il est jugé inopportun d'ajouter un cours de biologie comme critère d'admission. Suivi : Non.

**R18 Explorer les options de changements au programme ou aux critères d'admission qui permettraient d'assurer que les étudiantes atteignent une compétence linguistique suffisante en anglais.**

Diverses options pourraient être envisagées, comme l'ajout de la réussite d'un cours d'anglais avancé au niveau secondaire parmi les critères d'admission et l'ajout au programme d'un cours d'anglais obligatoire.

**P18** La maîtrise de l'anglais est déjà fortement encouragée. De plus, des livres et des textes en anglais sont utilisés dans certains cours. Des services d'appui existent déjà en ce sens. Il serait important que le corps professoral encourage la clientèle étudiante à viser une maîtrise fonctionnelle de l'anglais. Étant donné les objectifs du programme et l'effort mis quant à l'accès, il est jugé opportun d'ajouter un cours d'anglais comme critère d'admission. Toutefois, l'ajout d'un cours d'anglais comme cours obligatoire au programme est jugé non nécessaire. Suivi : Non.

**R19 Réviser le critère d'admission concernant la langue première des candidates provenant de l'extérieur du Canada ou des États-Unis.**

Dans l'annuaire, il est indiqué que « la première langue d'un étudiant ou d'une étudiante provenant d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis et qui désire étudier en français ou en anglais devrait être le français ou l'anglais. » Cette exigence est surprenante compte tenu du fait qu'il s'agit du niveau de maîtrise du français (et de l'anglais dans une seconde mesure) qui va assurer la capacité à réussir le programme et non le fait que ce soit la première langue de l'individu.

**P19** La maîtrise du français et une connaissance fonctionnelle de l'anglais sont nécessaires pour

poursuivre des études à l'Université de Hearst. Les critères d'admission actuels sont jugés suffisants. Suivi : Non.

**R20 Maintenir et poursuivre les efforts pour offrir aux étudiantes des occasions pour prendre part à des activités de recherche à l'extérieur des cours.**

**P20** L'effort existe déjà à travers le FARC et d'autres subventions de recherche. Suivi : Non.

**R21 Explorer la possibilité de créer des partenariats pour que les étudiantes puissent faire des stages en recherche (notamment pour ceux qui souhaiteraient faire des études supérieures).**

**P21** Lorsque la clientèle étudiante en fait la demande, les stages peuvent être adaptés à cet effet. Suivi : Non.

**R22 Continuer de sensibiliser les étudiantes quant à l'importance des expériences en recherche pour accéder aux études supérieures en psychologie.**

**P22** Les efforts existent déjà. Suivi : Non.

**R23 Maximiser la *formation pratique* au baccalauréat tout en continuant d'offrir une formation générale solide et une formation en recherche adéquate.**

Il serait souhaitable de récupérer 6 cr pour ajouter un stage obligatoire de 6 cr en 4<sup>e</sup> année ou rendre obligatoire les cours d'Introduction à la psychologie clinique. Il pourrait être considéré d'offrir 3 cr au lieu de 6 cr en Méthodes de recherche, ainsi qu'un travail de recherche de 6 cr plutôt que de 9 cr. L'analyse des exigences précises de l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario pourraient guider les choix à ce niveau.

**P23** Afin d'assurer une cohérence dans la vision du programme (intervention), il est suggéré :

- que le cours de stages PSYC 4915 soit obligatoire (pour le bac spécialisé seulement) ;
- que PSYC 2517 – Méthodes de recherche (2<sup>e</sup> partie) ne soit plus obligatoire ;
- que PSYC 4104 – Travail de recherche passe de 9 cr à 6 cr (bac spécialisé) ;
- que PSYC 3256 – Schémas expérimentaux analyses de données 1 ne soit plus obligatoire ;
- que PSYC 3606 et 3607 – Psychopathologie 1 et 2 soient obligatoires ;
- que PSYC 4206 et 4207 – Introduction à la psychologie clinique et au counselling 1 et 2 soient obligatoires (bac spécialisé) ;
- que PSYC 3006 – Théories de personnalité soit obligatoire ;
- que PSYC 3806 – Psychologie sociale 1 soit obligatoire ;
- que PSYC 1107 – Introduction à la psychologie ne soit plus obligatoire.

Suivi : Oui.

**R24 Rendre obligatoires les cours cliniques qui sont présentement au choix.**

**P24** Voir la réponse à la recommandation **R23**.

**R25 Modifier les cours de Psychopathologie pour leur donner une cote de niveau 4000 ;**

**R26 Modifier un cours de Questions spéciales pour qu'il devienne de niveau 4000 ;**

**R27 Modifier le cours Approche comportementale : Principes et applications pour qu’il devienne de niveau 4000 et mettre à jour sa description pour qu’elle soit plus représentative de l’application actuelle de cette approche. Offrir ce cours puisque les connaissances qui y sont acquises pourraient être facilement applicables en intervention.**

Considérant que des baccalauréats de trois ans sont offerts en Ontario et que des programmes de formation de cinq ans post-secondaires semblent être reconnus par l’Ordre des psychothérapeutes autorisés de l’Ontario, la quatrième année peut-elle être considérée comme une première année de formation graduée ?

**P25–27** Pas nécessaire dans le cadre de notre programme. Suivi : Non.

**R28 Offrir au moins un cours de Théories de la personnalité sur une base régulière.**

**P28** Voir la réponse à la recommandation **R23**.

**R29 Rendre le stage de fin de programme obligatoire à la spécialisation.**

Ce stage devrait se faire dans un milieu clinique pour ceux qui veulent poursuivre en clinique.

**P29** Voir la réponse à la recommandation **R23**.

**R30 Créer un diplôme d’études supérieures spécialisé en psychothérapie.**

Ce programme pourrait minimalement inclure des cours d’intervention enfant-adolescent, d’intervention adulte et d’éthique de la pratique de la psychologie. Dans cette éventualité, il pourrait être considéré que les cours soient donnés sur un seul des campus et que les expériences cliniques de stages soient offertes sur les trois campus.

Dans ce contexte, il faudrait clarifier si l’évaluation est un acte protégé en Ontario et quelles sont les limites de l’Ordre des psychothérapeutes autorisés de l’Ontario en ce qui a trait à l’évaluation psychologique. Ceci pourrait orienter le genre de services à mettre en pratique pendant les stages.

**P30** Développer et mettre en œuvre un programme de 2e cycle permettant l’accès à un ordre professionnel. Suivi : Oui.

**R31 Maintenir l’investissement dans le Centre d’évaluation et d’intervention psychosociales qui pourront servir à l’accueil de stagiaires en formation spécialisée.**

**P31** Le partenariat existe déjà. Il sera amplifié dans les années à venir. Suivi : Non.

**R32 Dans le cours Tests et mesures, réduire l’accent sur l’utilisation de mesures projectives qui sont généralement enseignées dans des cours au choix au doctorat clinique ;**

**R33 Dans le cours Test et mesures, intégrer les mesures de suivi de progrès en thérapie au contenu du cours.**

D’autres outils plus quantitatifs nécessitent moins de formation et d’encadrement avant de pouvoir être utilisés de manière autonome. Notamment, considérer l’intégration des mesures de suivi de progrès en thérapie au contenu du cours. Ces mesures permettent d’aider les cliniciens à identifier les clients qui ne répondent pas bien à la psychothérapie et qui sont susceptibles d’abandonner leur traitement.

**P32–33** Une adaptation et révision du cours est déjà prévue pour l’année en cours. Suivi : Non.



**R34 Effectuer une évaluation plus approfondie du cours d'Introduction à l'interdisciplinarité afin de tenir compte des préoccupations des étudiantes.**

**P34** La pertinence et le contenu du cours seront réévalués dans le cadre de l'évaluation à venir du programme de EEHS. Suivi : Non.

**R35 Réfléchir à des moyens de contrer les limites de temps pour la réalisation du travail de recherche en quatrième année.**

Certains éléments qui pourraient faire partie de la réflexion sont l'établissement d'un mécanisme pour assurer que l'étudiant-e débute le premier bloc avec une question de recherche (et possiblement une méthode de recherche établie) préalablement approuvée par les superviseurs du travail de recherche. L'élaboration de cette question de recherche pourrait peut-être se faire à la fin de la troisième année au programme.

**P35** Cette question sera reprise dans la proposition de transformation du programme de Psychologie. Suivi : Non.

**R36 Retirer les options « essai et projet de création » pour les étudiantes inscrits en psychologie.**

**P36** Considérant notre mission et les objectifs de la réinvention du programme, cette recommandation n'est pas retenue par l'unité. Suivi : Non.

**R37 Que le cours Travail de recherche comporte 6 crédits.**

**P37** Voir la réponse à la recommandation **R23**.

**R38 Ajouter un sous-titre dans le relevé de notes pour préciser le genre d'étude conduite.**

Dans une optique de transparence pour les universités qui auraient à étudier les dossiers des étudiantes dont le travail de recherche de 9 cr figure au relevé de notes pour l'admission aux études supérieures, il serait pertinent d'ajouter un sous-titre dans le relevé pour préciser le genre d'étude conduite (ex. « Travail de recherche en psychologie – Option étude empirique » ou « Travail de recherche en psychologie – Option rédaction d'un essai »).

**P38** Considérant notre mission et les objectifs de la réinvention du programme, cette recommandation n'est pas retenue par l'unité. Suivi : Non.

**R39 Se doter d'une politique du plan de cours qui permettrait d'uniformiser le contenu de base à intégrer aux plans de cours.**

Les éléments essentiels pourraient inclure le nom et les disponibilités pour consultation de la ou du responsable du cours, la description et le contenu du cours, les thèmes étudiés, le calendrier détaillé des activités d'enseignement, la référence au matériel didactique obligatoire et recommandé, les objectifs généraux et spécifiques, la description des activités d'évaluation, leur pondération et leurs critères d'évaluation. Le rappel de certains règlements universitaires pourrait également en faire partie.

**P39** Cette recommandation sera revue dans le cadre du nouveau programme considérant que l'approche du programme a été utilisée dans le cadre de son développement. Suivi : Oui.

**R40 Réviser certains plans de cours pour la qualité de la langue.**

Toutefois, la grande majorité des plans de cours examinés ne présente aucune lacune à ce niveau.

**P40** Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation. Suivi : Non.

**R41 Utiliser des grilles de correction détaillées pour évaluer le plus objectivement et précisément possible l'atteinte des objectifs dans les cours.**

Aucune information n'a été fournie à l'évaluatrice externe à savoir si des grilles de correction détaillées sont employées pour évaluer l'atteinte des objectifs dans les cours. L'usage de tels outils est recommandé.

**P41** Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation. Suivi : Non.

**R42 Réfléchir à l'idée de se doter d'une politique relative à la correction de la qualité de la langue dans les épreuves de contrôle.**

Il manque de clarté et de précisions dans plusieurs plans de cours quant à la façon dont la qualité de la langue est évaluée dans les épreuves de contrôle (travaux écrits des étudiantes).

**P42** Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation. Suivi : Non.

**R43 Encourager le corps professoral à faire appel à plusieurs modalités d'évaluation à l'intérieur des cours et à éviter que l'ensemble de la note finale repose sur des examens ou quiz. Éviter également que la totalité d'une épreuve repose sur des questions à choix multiples.**

**P43** Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation. Suivi : Non.

**R44 S'assurer que les objectifs de cours soient bien définis et mesurables.**

Les évaluations devraient servir à évaluer l'atteinte des objectifs du cours. Par conséquent, il est important que les objectifs soient bien définis et mesurables. La taxonomie de Bloom peut-être très utile dans la rédaction d'objectifs d'apprentissage.

**P44** Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation. Suivi : Non.

**R45 Effectuer une analyse attentive pour évaluer les besoins en termes de ressources professorales et les moyens d'action pour les combler ;**

Voir réponse **P10**

**R46 Accorder du poids à la qualité du dossier de recherche des candidats sur les comités de sélection d'une nouvelle professeure ou d'un nouveau professeur.**

Ces moyens d'action devraient probablement inclure l'embauche d'au moins un professeur additionnel ou une professeure additionnelle en psychologie pour permettre de bonifier la formation clinique, d'offrir le cours d'Introduction à la psychologie à chaque année, de veiller à l'encadrement en recherche et d'éviter les situations de surcharge en enseignement chez les professeurs du département.

**P45** OK CÉSUE.

**P46** Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation. Suivi : Non.

**R47 Assurer la supervision du travail de recherche par des professeurs du département de psychologie.**

**P47** Cette question sera reprise dans la proposition de transformation du programme de Psychologie. Suivi : Non.

**R48 Encourager les professeurs d'autres disciplines qui enseignent des cours dans le programme de Psychologie à rechercher la rétroaction des membres du corps professoral de Psychologie quant au contenu de ces cours.**

**P48** Cette question sera reprise dans la proposition de transformation du programme de Psychologie. Suivi : Non.

**R49 Renforcer la diversité des formes d'appui aux étudiants si les ressources le permettent.**

**P49** Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation. Suivi : Non.

**Plan d'exécution d'assurance de qualité de l'Université Laurentienne  
pour le programme de Psychologie (« le Programme »)  
de l'Université de Hearst**

*Les recommandations sont énumérées dans un ordre à peu près prioritaire. Plusieurs dates de l'échéancier sont suggérées par les responsables du programme et le vice-rectorat de l'Université de Hearst.*

<b>R23</b>	Maximiser la formation pratique au baccalauréat tout en continuant d'offrir une formation générale solide et une formation en recherche adéquate.	Vice-rectorat, Hearst.	Année académique 2021–2022.
<b>R24</b>	Rendre obligatoires les cours cliniques qui sont présentement au choix.		
<b>R28</b>	Offrir au moins un cours de Théories de la personnalité sur une base régulière.		
<b>R29</b>	Rendre le stage de fin de programme obligatoire à la spécialisation.		
<b>R37</b>	Que le cours Travail de recherche comporte 6 crédits.		
<b>R9</b>	Offrir le cours d'Introduction à la psychologie chaque année.	Vice-rectorat, Hearst.	Année académique 2021–2022.
<b>R30</b>	Créer un diplôme d'études supérieures spécialisé en psychothérapie.	Vice-rectorat, Hearst.	Année académique 2022–2023.
<b>R7</b>	Entreprendre des démarches auprès de l'Ordre des psychothérapeutes de l'Ontario en vue de développer davantage le volet professionnel.		
<b>R16</b>	Développer une entente de collaboration avec le programme de maîtrise de l'Université Laurentienne et de maîtrise de la faculté d'éducation en counseling de l'Université d'Ottawa.	Vice-rectorat, Hearst.	Année académique 2024–2025.
<b>R39</b>	Se doter d'une politique du plan de cours qui permettrait d'uniformiser le contenu de base à intégrer aux plans de cours.	Vice-rectorat, Hearst.	Automne 2021.
<b>Recommandations qui n'ont pas été retenues pour un suivi par l'équipe de Hearst et pour lesquelles le COPA a reçu un explication</b>			
No	Énoncé	Réponse	Explication
<b>R32-33</b>	Dans le cours Test et mesures, a) réduire l'accent sur l'utilisation de mesures projectives qui sont généralement enseignées dans des cours au choix au doctorat clinique ainsi que b) intégrer les mesures de suivi de progrès en thérapie au contenu du cours.	Ils y ont indiqué : <i>Une adaptation et révision du cours est déjà prévue pour l'année en cours.</i>	Le cours de « Test et mesures » est en voie d'être révisé. Les recommandations seront considérées à

			ce moment en fonction de la nouvelle configuration du programme. Il est à noter que notre programme s’inspire de l’école humaniste en psychologie et que les tests projectifs ont leur place à cet égard. Toutefois, leur place relative sera réévaluée.
<b>R34</b>	Effectuer une évaluation plus approfondie du cours d’Introduction à l’interdisciplinarité afin de tenir compte des préoccupations des étudiant.e.s.	Ils y ont indiqué : <i>La pertinence et le contenu du cours seront réévalués dans le cadre de l’évaluation à venir du programme de EEHS.</i>	Ce cours au choix est en voie d’être complètement refait dans le cadre du processus d’évaluation de programme (pour le programme d’Étude des enjeux humains et sociaux).
<b>R38</b>	Ajouter un sous-titre dans le relevé de notes pour préciser le genre d’étude conduite.	Ils y ont indiqué : <i>Considérant notre mission et les objectifs de la réinvention du programme, cette recommandation n’est pas retenue par l’unité.</i>	La mission du programme vise principalement la formation clinique. Vu la complexité des processus en présence ainsi que la faible valeur ajoutée (selon l’unité d’enseignement) de cette recommandation, il a été décidé de ne pas lui faire de suivi.
<b>R41</b>	Utiliser des grilles de correction détaillées pour évaluer le plus objectivement et précisément possible l’atteinte des objectifs dans les cours.	Ils y ont indiqué : <i>Il est jugé qu’aucun suivi n’est nécessaire à cette recommandation.</i>	Ceci existe déjà et le corps professoral le met déjà en pratique. D’ailleurs, plusieurs formations ont déjà été donné à cet effet.

<p><b>R43</b></p>	<p>Encourager le corps professoral à faire appel à plusieurs modalités d'évaluation à l'intérieur des cours et à éviter que l'ensemble de la note finale repose sur des examens ou quiz. Éviter également que la totalité d'une épreuve repose sur des questions à choix multiples.</p>	<p>Ils y ont indiqué :  <i>Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation.</i></p>	<p>La signature pédagogique de l'Université incite les professeurs à utiliser les évaluations authentiques. En ce sens, les examens sont déconseillés. Plusieurs formations sur les évaluations sont données à chaque année.</p>
<p><b>R44</b></p>	<p>S'assurer que les objectifs de cours soient bien définis et mesurables.</p>	<p>Ils y ont indiqué :  <i>Il est jugé qu'aucun suivi n'est nécessaire à cette recommandation.</i>  <i>Suivi : Non.</i></p>	<p>Les syllabus de cours sont évalués par le Vice-rectorat qui s'assure que les résultats d'apprentissage sont clairs et qu'il y a cohérence entre ceux-ci et les méthodes d'évaluation.</p>